

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Avril 2018

Le dix huit avril deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Rochechocolombe, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Yvon MAUDUIT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Géraldine PONTAL, Christine SAUZE, Maryline SUJOBERT, Mrs Matthieu DEBORNE, Jean-Yvon MAUDUIT, Marcel RÉGLER, Éric TOULOUZE

ABSENTS : Mrs Jean-Louis BATTAGLIA, Patrick PIGEYRE, Sébastien IMBERT, Mme Emilie LEMAISTRE

PROCURATIONS : M. Sébastien IMBERT à M. Jean-Yvon MAUDUIT – Mme Emilie LEMAISTRE à M. Matthieu DEBORNE – M. Jean-Louis BATTAGLIA à Mme Christine SAUZE – M. Patrick PIGEYRE à M. Marcel REGLER

M. Matthieu DEBORNE a été désigné comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte rendu du 09 Avril 2018**

Le Maire informe que le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Avril 2018 a été adressé par mail à chaque conseiller. Il demande s'il y a des remarques à formuler au compte-rendu et propose le vote. Aucune modification n'est signalée par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 09 Avril 2018.

➤ **Vote du Budget Primitif communal 2018**

La Conseillère Municipale déléguée aux finances et le Maire présentent à l'assemblée le budget primitif 2018 dont les dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement, budget équilibré à 298 385.77 € dont un excédent reporté de 154 131.14 €,
- en section d'Investissement, budget équilibré à 317 621.53 € dont un excédent reporté de 120 663.65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir ouï l'exposé du Maire et de la Conseillère Municipale déléguée aux finances, et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2018.

➤ **Questions et informations diverses**

- *Dossier SIL (Signalétique d'intérêt local) :*
Lors de la réunion entre les mairies de la Communauté de Communes des gorges de l'Ardèche et la société retenue pour la mise en œuvre, il a été demandé si il y avait la possibilité de ne pas passer par elle pour la pose des panneaux. La réponse a été positive.
Une prochaine rencontre entre la mairie et le prestataire est prévue afin de finaliser les endroits définitifs de pose et ainsi valider la commande du matériel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.